



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agence nationale de la recherche

Question écrite n° 90628

Texte de la question

Mme Karine Berger attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le financement de la recherche et la gestion des crédits budgétaires du premier programme d'investissement d'avenir (PIA). Les investissements d'avenir ont été lancés en 2010 et encadrés par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, puis prolongés avec la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014. L'article 8 de la LFR 2010 a posé le principe d'une affectation des fonds dégagés pour ces investissements d'avenir au profit d'organismes publics et parapublics de recherche, dont notamment l'Agence nationale de la recherche (ANR), pour un montant de 10 milliards d'euros. Ce sont les intérêts de ces sommes qui sont utilisés pour financer le Plan Campus. Elle lui demande quelles ont été chaque année depuis 2010 l'importance et l'utilisation précise de ces intérêts, dépensés ou non, perçus par l'ANR. Elle l'interroge sur les obligations et droits de l'ANR sur les intérêts de ces fonds, en particulier au titre de la convention conclue avec l'État selon l'article II, A de l'article 8 de la LFR 2010, et le bilan de la mise en œuvre de cette convention. Enfin, elle sollicite en la matière les prévisions d'ici 2025 pour chaque année à venir sur les intérêts projetés.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Berger](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90628

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8011

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)